

05 avr 2024 -20:19

Appartient à Conseil des ministres du 5 avril 2024

Introduction de l'évaluation néphrologique pluridisciplinaire

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal instaurant une évaluation néphrologique pluridisciplinaire pour les patients souffrant d'insuffisance rénale.

En cas d'insuffisance rénale, le patient se voit proposer soit un traitement de substitution rénale, soit un traitement de prise en charge et d'atténuation des symptômes.

Afin d'assurer une meilleure prévention pour les patients atteints d'insuffisance rénale, une évaluation néphrologique pluridisciplinaire est également ajoutée à la nomenclature en tant que nouvelle prestation. Cette évaluation est réalisée par un médecin spécialiste en médecine interne, porteur du titre professionnel particulier en néphrologie.

Pour le bénéficiaire de l'intervention majorée, le ticket modérateur est fixé à trois euros pour cette prestation. Pour le non bénéficiaire de l'intervention majorée, le ticket modérateur est fixé à 12 euros.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 37bis de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be